

## MODALITÉS PRATIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES

### CONDITIONS D'INSCRIPTION DES LECTEURS EXTÉRIEURS

---

Pour s'inscrire, emprunter et avoir accès aux ressources en ligne sur place, les lecteurs extérieurs doivent avoir obtenu l'accord du responsable de la bibliothèque ou de son adjoint.

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- formulaire d'inscription avec motivation de la demande,
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de trois mois.

Une pré-inscription en ligne est possible à l'adresse suivante : <https://bibliotheques.univ-rennes.fr/form/pre-inscription>

L'inscription est payante. Il y a trois niveaux d'inscription différents pour les lecteurs extérieurs.

Niveau 1	Lecteurs extérieurs 3 mois	15 euros
Niveau 2	Étudiants et personnels des universités françaises 12 mois	30 euros
Niveau 3	Lecteurs extérieurs 12 mois	40 euros

Afin de bénéficier d'une inscription à tarif réduit, un justificatif de situation doit être présenté :

- étudiant inscrit dans une université publique ou un établissement conventionné : carte d'étudiant ou attestation d'inscription,
- enseignant, chercheur ou personnel d'une université publique ou d'un établissement conventionné : carte professionnelle ou équivalent.

Afin de bénéficier d'une inscription gratuite pour douze mois, un justificatif de situation doit être présenté.

- demandeur d'emploi ou bénéficiaire des minimas sociaux : notification de la prestation, ou récépissé, ou attestation de paiement de l'organisme prestataire (original ou copie de moins de 6 mois mentionnant le nom et l'adresse du bénéficiaire), pièce d'identité et justificatif de domicile,
- réfugié et demandeur d'asile : justificatif d'identité, justificatif de situation (récépissé OFPRA par exemple) et document attestant de l'adresse actuelle,
- retraité de l'Université de Rennes : justificatif de situation (ancien bulletin de salaire sans limite de date, ou arrêté d'admission à la retraite), pièce d'identité et justificatif de domicile.

## **CONDITIONS D'EMPRUNT**

---

Les règles de prêt sont identiques pour tous les utilisateurs :

Document	30 jours	Nombre illimité	1 prolongation de 30 jours
Document très demandé*	15 jours	Nombre illimité	Pas de prolongation
Matériel	1 jour**	Nombre illimité	Pas de prolongation

\* document très demandé : les codes de la BU Centre, les Référentiels des collèges de la BU Villejean Santé

\*\* 1 jour pour tous les matériels, à l'exception des lecteurs de DVD portables (30 jours) et du prêt long d'ordinateur portable

Le retard peut entraîner une suspension de prêt égale au nombre de jours de retard.

## **ACCÈS AUX DOCUMENTS PATRIMONIAUX**

---

Les ouvrages patrimoniaux de l'Université de Rennes (livres ou revues antérieurs à 1920) sont conservés dans les magasins des bibliothèques et ne sont pas disponibles en accès direct. Ils sont exclus du prêt.

Certains ouvrages, manuscrits ou revues anciens peuvent être incommunicables pour des raisons de conservation (documents trop abîmés, documents très rares et précieux).

La communication des documents patrimoniaux peut nécessiter un délai, lié à la préparation des ouvrages à communiquer.

Pour consulter un document patrimonial :

- compléter et signer le formulaire de « demande de consultation sur place d'un document du fonds ancien »,
- déposer la carte d'étudiant, de lecteur extérieur ou la carte d'identité, pendant le temps de la consultation.